Retraites : un hold-up d'État

01/08/2010 à 6h04

Le gouvernement s'apprête à réaliser un casse sur les retraites des 20 millions de salariés du privé dans la plus grande discrétion, révèle l'association Sauvegarde Retraites. Il profite du changement de statut de La Poste pour remplir les caisses de l'Ircantec, régime de retraite bénéficiant aux élus et fonctionnaires non titulaires. Et ce sont les cotisants de l'Arrco et de l'Agirc, c'est-à-dire les salariés et cadres du privé, qui sont détroussés. Le tour de passe-passe au profit du public orchestré par Christian Estrosi, ministre de l'Industrie, est une première.

Quelles en sont les (grosses) ficelles ? Pour comprendre, il faut savoir que les employés de La Poste embauchés avant 1990 ont un statut de fonctionnaire et la retraite qui va avec. Depuis 1990, les pensions des postiers relèvent de l'Ircantec et, à partir de cette année, les nouveaux embauchés tomberont dans le régime commun (Sécurité sociale plus Arrco-Agirc). À l'occasion de ce changement, le Sénat a fait passer un amendement accepté par Christian Estrosi qui prévoit que l'Ircantec recevra une soulte du régime Arrco-Agirc. On parle de 5 à 6 milliards d'euros, rien à voir donc avec un pourboire ! L'argument avancé pour justifier la soulte est spécieux, estime Sauvegarde Retraites.

> ***L'Ircantec réclame des cotisations sur des employés dont certains ne sont même pas encore nés et, pour cela, "pompe" sans scrupule le régime Arrco-Agirc, dont les finances sont menacées de déficit à très court terme (dès 2013).***

L'Ircantec, en effet, considère que, les nouveaux embauchés de La Poste relevant désormais d'un autre régime, cela lui occasionnera des pertes de cotisations futures. Et comme ses

responsables ne font pas dans la dentelle, **ils exigent une indemnisation calculée sur cinquante ans.**

Robin des Bois à l'envers

C'est Robin des Bois, mais à l'envers, car on vole les pauvres pour donner aux riches. Passons sur le fait que le régime de l'Ircantec est plus généreux (on cotise moins pour un meilleur rendement) que celui de l'Agirc-Arrco. On retient surtout que les finances de l'Ircantec sont plus saines. C'est que le nombre d'élus et de contractuels (collectivités locales, fonction publique d'État, hôpitaux) ne cesse d'augmenter, ce qui fournit une armée de nouveaux cotisants (643.000 en 10 ans) qui font terriblement défaut au privé à cause des ravages du chômage.

Après les élections régionales de mars, le gouvernement a promis une nouvelle réforme des retraites. Étrangement, pour l'heure, il déploie son zèle pour défendre l'Ircantec, dont les 2,6 millions de cotisants ne sont en fait que des oiseaux de passage : soit parce que des élus perdent leurs mandats soit parce que des non-titulaires vont dans le privé ou deviennent fonctionnaires (la durée moyenne de cotisation à l'Ircantec est de seulement 8 ans et 11 mois). Ce régime spécial n'a, certes, pas échappé à la réforme des retraites, mais restera plus avantageux que celui du privé.

Comment pareil hold-up peut-il se produire dans le plus grand silence ? Les sénateurs, en votant l'amendement, ont défendu les intérêts des élus auxquels ils doivent leur mandat. L'État employeur, en soutirant de l'argent à l'Agirc-Arrco, fait des économies. Quant aux syndicats, s'ils ne pipent mot, c'est parce qu'ils sont surreprésentés dans le public. Même la CGC, dont on pourrait s'attendre qu'elle défende la retraite des cadres (Agirc), reste en retrait. Et pour cause, elle assure la présidence de l'Ircantec…

Tout le monde y trouve donc son compte, conclut Sauvegarde

Retraites. Tout le monde sauf l’énorme masse des salariés du privé qui va se faire plumer. Voilà qui augure mal des discussions sur la réforme du régime des retraites prévues après les élections régionales de mars.

Le Point